

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — " 6 " 11 " 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoi pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 " 7 " soir.	1 " 20 " soir.	2 " 55 " soir.	3 " 56 " soir.	2 " 55 " soir.	3 " 56 " soir.	4 " 22 " soir.	5 " 51 " soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 " 39 " "
9 " 41 " "	5 " 40 " "	7 " 24 " "	8 " 46 " "	7 " 24 " "	8 " 46 " "	9 " 24 " "	10 " 54 " "	* " " "	" 4 " soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 30 Mai.

La politique extérieure a pris le dessus, depuis quelques jours, sur la politique intérieure que rien ne trouble et qui se traduit, en réalité, par l'accord de plus en plus manifeste du Parlement, du président de la République et du Pays.

Tout serait pour le mieux, si l'Angleterre ne se mettait pas en opposition, dans la question d'Orient, avec les puissances du Nord. Quoique la France soit bien affaiblie par les fautes criminelles de l'Empire qui nous avait brouillés successivement avec toute l'Europe, elle a un grand rôle de médiation et de conciliation à jouer. Nous sommes persuadés que le Maréchal-Président et ses ministres comprennent cette situation, et toutes les nouvelles qui nous sont transmises de Versailles autorisent à espérer que la voix indépendante et généreuse de la France sera entendue au milieu des difficultés actuelles, alors que la Russie cherche à profiter des insurrections Ottomanes pour tenter une occupation de l'Herzégovine et de la Bosnie, et que l'Angleterre envoie en Orient une flotte considérable pour protester hautement contre cette prétention avant qu'elle se produise publiquement.

Les choses paraissent graves, et de tous les coins de l'Europe arrivent des télégrammes qui jettent la panique dans les diverses Bourses, depuis Paris et Londres jusqu'à Vienne et St-Petersbourg. Si l'Empire était debout, il serait ravi de toutes ces complications. On ne doit pas mettre en doute que, grâce à lui, la guerre serait certaine, et que le sang des pauvres enfants de nos campagnes irait couler pour les caprices d'un Napoléon quelconque. Mais les Napoléon ne règnent plus, et la France, si vaincue qu'elle soit, conserve encore pour le maintien de la paix de l'Europe l'influence que lui donnent ses libres institutions et son profond désintéressement.

Il nous a été impossible de publier intégralement, samedi, le discours de M. Dufaure, sur le droit de révision de la Constitution ; mais nous ne voulons pas priver nos lecteurs de cette œuvre excellente, où le bon sens n'est jamais séparé de l'éloquence.

Nous ne sommes point surpris que M. le maréchal de Mac-Mahon ait envoyé ses félicitations les plus vives à M. Dufaure.

Discours de M. Dufaure.

Si je monte à la tribune, c'est pour répondre en peu de mots à trois idées

qui vous préoccupent en ce moment et sur lesquelles je demande à m'expliquer.

Les uns croient peut-être encore que la circulaire du 8 mai contient une expression désobligeante ou injurieuse contre d'honorables membres dont M. le marquis de Franclieu s'est fait l'organe. Les autres peuvent croire, comme l'insinuaient ou le disait tout à l'heure M. Paris, que mon honorable collègue M. le ministre de l'intérieur a été trop loin, dans votre dernière séance, sur ce qu'il a dit du sens de l'art. 8.

Enfin, d'autres peuvent encore se demander si le Sénat n'a aucune opinion à exprimer sur tout ce qu'il a entendu.

Messieurs, je tiens à répéter, avec l'honorable ministre de l'intérieur, que, lorsque la circulaire du 8 mai a été émise par un collègue dont nous regrettons tous la disparition... (Très-bien ! à gauche.)... Il n'y a pas eu, dans sa pensée ni dans la nôtre, la moindre intention d'aller chercher, dans le cœur de nos collègues ou de tous ceux qui partagent leurs opinions en dehors de cette Assemblée, les espérances qu'ils peuvent encore nourrir et conserver, alors qu'elles étaient renfermées dans leur cœur ou exprimées par des paroles qui n'avaient pas pour but de troubler la paix publique. (Très-bien ! très-bien !)

Je vous prierais, messieurs, pour vous bien assurer que telle a été l'intention du regretté rédacteur de la circulaire, de relire le paragraphe dans lequel les expressions « espérances factieuses » se trouvent écrites. Vous y verrez reproduite l'idée que nous avons exprimée dans le programme qui a signalé notre entrée au ministère, à savoir que nous ne souffririons pas que les représentants à un degré quelconque du Gouvernement de la République en devinssent les détracteurs. (Marques nombreuses d'assentiment.)

Vous verrez que cette pensée, développée dans la circulaire, en fait tout le fond, toute la portée, qu'il n'y a rien autre chose... (Très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre) ; vous verrez que le ministre de l'intérieur, passant une éponge sur le passé, reconnaît que, tant que le Gouvernement n'était pas fixé, il était possible aux fonctionnaires publics, dans leurs doutes sur l'avenir, dans leur incertitude sur les institutions du pays, de conserver leurs opinions personnelles, et même d'en préparer le succès. Ce sont les termes de la circulaire. Il était difficile d'aller plus loin en fait de concessions. (Très-bien ! très-bien ! sur un grand nombre de bancs.)

Puis le ministre, continuant, dit que, désormais, il est impossible que les fonctionnaires du Gouvernement de la République conservent cette attitude et que, gardant leurs opinions personnelles, ils en préparent encore le succès. Les espérances factieuses contre lesquelles il se déclare sont celles que les partis fonderaient sur une connivence coupable des fonctionnaires publics. (Très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre.)

Voilà ce que tout lecteur de bonne foi ou attentif reconnaîtra dans le passage de la circulaire à laquelle je fais allusion et dans laquelle se trouvent les mots qui ont été critiqués — et critiqués à tort.

L'honorable M. de Franclieu s'était injustement préoccupé d'une accusation, d'un reproche qu'il était si loin du Gouvernement de lui imputer. J'espère que maintenant ni lui, ni aucun de ses amis ne croira trouver dans la circulaire le sens injurieux qu'il avait cru y trouver d'abord.

Mais, dans le langage du ministre de l'intérieur, n'y a-t-il rien en qui soit de nature à éveiller les susceptibilités des amis de la Constitution ?

Messieurs, j'ai lu avec beaucoup d'attention le discours du ministre de l'intérieur que je n'avais pas pu entendre prononcer, et je me suis demandé quels étaient les mots qui pouvaient avoir éveillé ces susceptibilités.

Permettez-moi de vous le dire, il en est un que j'ai vu trois fois répété et qui probablement a attiré l'attention de plusieurs d'entre vous : l'honorable M. de Marcère a affirmé par trois fois que le Gouvernement actuel était un Gouvernement définitif. Je me demande si ce mot n'est pas d'une correction irréprochable. (Très-bien ! à gauche.)

Je prie le Sénat de vouloir bien se rappeler les phases par lesquelles nous avons passé dans les cinq dernières années qui ont marqué l'histoire de notre pays.

Le Gouvernement ne se soutenait d'abord que par les liens les plus faibles, et ne reposait que sur quelques lois à peine ébauchées qui ne lui donnaient aucune garantie de durée ; puis il y a eu le gouvernement dit « le septennat » qui se terminait au bout de sept ans, nécessairement, forcément — à moins toutefois que, dans l'intervalle, on ne l'eût renversé et remplacé par un autre.

L'Assemblée nationale aurait commis une étrange erreur si, par la Constitution du 25 février, elle n'avait pas fondé un gouvernement définitif. (Très-bien ! à gauche.) Que recherchait, en effet, que demandait le pays ? Ce qui paraissait à tous les hommes de sens la condition essentielle de la prospérité, de la tranquillité de l'avenir de la France, c'est-à-dire un gouvernement définitif. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Voilà, messieurs, ce que l'on a entendu faire et ce que certainement on a fait par les lois constitutionnelles du 25 février. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Je sais bien que l'on me répond immédiatement : « Et la clause de révision ? »

Veillez remarquer, messieurs, ce qu'il y a de définitif dans le Gouvernement actuel et qui n'existait pas avant le 25 février. Nous avons maintenant trois pouvoirs publics : le Sénat, qui est renouvelable par quart...

Quelques membres, par tiers !
M. le président du conseil...
La Chambre des députés, qui, tous les quatre ans, est renouvelable en entier ; enfin le Président de la République, qui

est rééligible tous les sept ans. Qu'est-ce qui dure au milieu de tout cela ? La Constitution ; les institutions du pays. Lorsque vous arriverez en 1880, un tiers du Sénat devant lequel j'ai l'honneur de parler aura été soumis à la réélection ; la Chambre des députés aura été tout entière soumise à la réélection, et le Président de la République lui-même devra être soumis à une réélection. Qu'est-ce qui, alors, durera, encore une fois ? la Constitution. Elle n'aura pas besoin d'être votée de nouveau ; elle durera au milieu de la mobilité des pouvoirs publics ; et, à moins que l'on n'use d'une clause résolutoire introduite dans son sein, à moins d'une révision, il n'y a pas de raison que les années ne s'écoulent — et chacun de nous doit le désirer — sans qu'elle soit changée. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à gauche et au centre.)

Quant vous avez un gouvernement fondé sur des institutions qui, par leur force naturelle, par la vigueur qui leur est imprimée, durent à travers le temps, quand tous les pouvoirs qui en dépendent sont renouvelés ; n'avez-vous pas le droit de dire que vous avez des pouvoirs électifs et temporaires, mais des institutions durables et définitives ? (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à gauche et au centre.)

Quant à la révision, personne plus que moi n'est disposé à en reconnaître la puissance. Elle pourra arriver dans les conditions que la Constitution a déterminées, avec les formes qu'elle a réglées. Elle est possible, mais elle n'est pas nécessaire. (C'est cela ? — Très-bien ! à gauche.)

Les institutions peuvent durer sans que jamais la révision n'arrive.

Par conséquent ce n'est pas dans la clause de révision que l'on pourrait trouver une raison pour contester le titre de « définitives » à nos institutions. Elles sont définitives... (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à gauche.)... Elles sont définitives comme sont définitives les institutions des républiques américaines, comme était définitive la Constitution de l'empire, bien que l'empereur eût le droit de demander la révision, droit qui plus tard a été accordé au Sénat lui-même. Il y avait donc possibilité de révision, et personne ne me dira que les Constitutions impériales ne fussent regardées comme des institutions définitives. Tout était exact dans le langage qu'a tenu mon honorable collègue, et lorsque ensuite il a fait la distinction entre ceux qui croient que la République doit être modifiée et ceux qui croient qu'elle peut être abolie quand viendra le jour de la révision, messieurs, il a parlé, — il l'a dit lui-même, — comme un Gouvernement, qui consent à diriger les destinées de la République, doit parler.

Oui, il l'a dit lui-même, deux opinions s'attachent à l'article 8 de la Constitution. Les uns considèrent l'article 8 comme un moyen par lequel, à une époque donnée, soit sur la proposition du Président de la République avant 1880, soit sur la demande des deux Chambres après 1880, comme

une clause par laquelle on pourra modifier le Gouvernement républicain en entier et lui substituer un Gouvernement monarchique. Voilà l'opinion des uns.

Quant aux autres, quant à nous, a-t-il dit, nous regardons l'article 8 comme un moyen donné pour modifier la Constitution républicaine, si elle a besoin d'être modifiée. Nous l'avons introduit, c'est notre pensée, dit l'honorable ministre de l'intérieur, afin d'avoir un moyen de corriger la Constitution sans révolution. (Très-bien ! très-bien ? à gauche.) Nous avons eu l'exemple parmi nous de deux monarchies qui ont regardé leurs chartes comme des Constitutions définitives et les ont vues renouvelées, modifiées, changées complètement par des révolutions.

Nous avons voulu avoir une Constitution plus élastique ; nous l'avons faite révisable afin d'arriver à la garder plus longtemps, aussi longtemps que nous le pourrions. Voilà quelles sont les deux opinions.

Où nous conduisent ces deux opinions ? Elles conduisaient naturellement à se demander quel est le sens de l'article 8. Comment faut-il l'interpréter ? Est-il vrai qu'on pourra en 1880 au plus tard, substituer à la République la monarchie ? Ou bien est-il vrai que l'on pourra substituer à la République une Convention avec ses comités de sûreté générale et de salut public ?

Voilà la question, je la pose, mais à Dieu ne plaise que devant le Sénat je cherche à la résoudre. (Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, gardons-nous de chercher à donner un sens quelconque à l'article 8 de la Constitution.

L'honorable M. Paris l'a dit avec raison : Il n'y aura qu'un pouvoir au monde qui ait le droit de l'interpréter et qui l'interprétera ; ce pouvoir, c'est l'Assemblée nationale qui sera chargée de la réviser. Elle seule aura ce droit, et en voulant le faire vous-mêmes, vous feriez une chose qui aurait deux défauts très-graves : l'un, c'est qu'elle serait inutile, et l'autre, c'est qu'elle serait dangereuse.

Elle serait inutile, car quand même nous écririons dans un vote l'opinion que nous avons sur l'article 8 de la Constitution, soyez assurés que, dans quatre ans, dans cinq ans, dans six ans peut-être, lorsque d'autres législateurs formeront une Assemblée nationale pour réviser, l'opinion que vous auriez émise ne serait pas une loi pour eux, et que l'Assemblée nationale chercherait l'interprétation de la Constitution en elle-même.

Me permettez-vous d'aller plus loin, de chercher plus haut l'interprétation ?

Remarquez-le bien, quand arrivera 1880, cette époque où l'on pourra demander la révision de la Constitution, — même indépendamment de M. le Président de la République, qui, dans l'une de ses proclamations, vous a dit qu'il n'avait pas hâte de la demander, — lorsqu'on arrivera à cette époque, vous aurez un Sénat renouvelé par tiers depuis un an...

Plusieurs sénateurs. Par quart !
D'autres sénateurs. Par tiers !

M. le président du conseil. — vous aurez une Chambre des députés renouvelée tout entière depuis huit mois. Ces deux Assemblées se réuniront en Assemblée nationale.

Croyez-vous qu'elles demandent à la Chambre des députés actuelle, ou au Sénat actuel, le sens qu'elles doivent donner à l'article 8, et ne croyez-vous pas que l'opinion publique au milieu de laquelle elles auront été élues à cette époque, opinion qui sera favorable aux institutions actuelles ou à d'autres, que cette opinion publique, dis-je, sera dominante et que c'est elle qui décidera de ce que fera l'Assemblée nationale de révision, à l'époque où elle se réunira? (Marques d'approbation.)

Je viens de dire inutile, je dis dangereuse, et je n'insiste pas sur ce point. Imaginez, messieurs, que si aujourd'hui, par un vote quelconque, vous donniez une interprétation de l'article 8 de la Constitution; qui empêcherait dès demain qu'à l'autre Chambre, on demandât une interprétation peut-être différente? De là un conflit.

Or, quel est le danger qu'on nous a prêté, lorsque nous avons voulu créer cette institution salubre d'une République avec deux Chambres? On nous a dit que nous ne pourrions jamais éviter les conflits. Messieurs, faisons ce que nous pourrions pour les éviter et surtout ne les créons pas. (Très-bien! très bien!)

Je demande donc au Sénat de vouloir bien terminer pacifiquement la discussion qui est engagée entre nous.

Après avoir traité la question constitutionnelle, j'ai à cœur de répondre aussi à l'honorable marquis de Franclieu qui a ouvert ce débat, et je lui dis: Nous respectons la fidélité qui a des regrets et des espérances, mais nous condamnons la fidélité qui conspire. (Applaudissements répétés.)

Dans le discours qu'il a prononcé à Arras, M. de Marcère, ministre de l'intérieur, a établi que la République ne pourrait durer que si elle continuait à sauvegarder l'ordre, et si ce gouvernement persistait dans une politique d'union nationale, c'est-à-dire dans une politique de concorde et de paix.

Au lieu de dire aux républicains comme Danton: *De l'audace, de l'audace, encore de l'audace*, il faut leur dire: *De la sagesse, de la sagesse, encore de la sagesse*. Qu'ils soient bien persuadés que la sagesse est pour eux le meilleur moyen de désoler leurs ennemis.

CORRESPONDANCE

Versailles, 28 mai.

Les nouvelles de Constantinople présentent un intérêt croissant, et tout fait prévoir aujourd'hui une résolution intérieure dans l'empire Turc. Les Musulmans éclairés ont fini par s'émouvoir de la décadence de leur pays et des périls dans lesquels l'incurie, l'incapacité de leurs hommes d'Etat et les prodigalités du Sultan l'ont précipité; il en est résulté une véritable explosion de l'opinion publique, chose jusque là inconnue en Turquie. Les *softas* ou étudiants des mosquées se sont mis à la tête du mouvement et l'accueil favorable que leur initiative a rencontré auprès de l'armée et de la population montre que la politique intérieure de la Turquie vient d'entrer dans une nouvelle phase. Quant à l'Europe, elle verra certainement avec satisfaction tout changement de nature à améliorer la situation de l'Orient et à éloigner d'elle les complications dont la menace la chute de l'empire Ottoman. En attendant, il semble que l'attente de ce qui va se passer à Constantinople ait produit un temps d'arrêt dans l'action diplomatique engagée

à Berlin. Les trois empires sont, d'ailleurs, fort embarrassés par l'attitude résolue de l'Angleterre qui, avec l'appoint des escadres dont elle va peupler les eaux turques, aura bien vite effacé auprès des populations musulmanes tout l'effet de la conférence de Berlin.

La situation en Orient se corse donc de jour en jour. L'Angleterre prend position pour se faire au besoin sa part, mais il est clair qu'elle aimerait mieux le maintien du *statu quo* avec un pouvoir nouveau en Turquie qui pût amener la régénération de ce pays et opposer ainsi la seule barrière efficace aux convoitises des Etats voisins.

Le bruit répandu que la Turquie aurait accepté un armistice n'est pas confirmé. On dément aussi fort nettement, que la France ait proposé une conférence européenne. Nous n'avons qu'un intérêt secondaire dans les affaires d'Orient et rien ne fait encore prévoir que nous ayons à prendre une part réellement active aux démarches diplomatiques qu'elle peut provoquer.

Hier, à trois heures, le comte et la comtesse de Flandre ont rendu visite au président de la République et à la duchesse de Magenta, venus à l'Elysée pour les recevoir. Leurs Altesses Royales se proposent de passer à Paris une quinzaine de jours.

La commission extra-parlementaire, chargée de préparer le projet de loi organique sur les municipalités s'est réunie hier matin. Elle se réunit deux fois par semaine pour terminer le projet relatif aux attributions des maires et des conseils municipaux. Ce dernier projet sera déposé sur le bureau de la Chambre ultérieurement après celui concernant la nomination des maires et adjoints et la composition des conseils municipaux que M. le ministre de l'intérieur doit déposer lundi.

On assure que M. Lisbonne est nommé rapporteur de la commission Rouvier.

Le rapport serait déposé lundi. Il s'attacherait à réfuter la lettre du procureur général et conclurait néanmoins, dans l'intérêt de la dignité de la Chambre, à l'autorisation de poursuites. La majorité voterait cette autorisation sans débat.

L'élection de M. Chesnelong, comme sénateur inamovible en remplacement de M. Ricard, paraît aujourd'hui certaine.

M. Dufaure s'occupe activement des grâces à accorder. Une commission formée à cet effet, d'accord avec le ministre de la guerre et composée d'anciens maires de Paris et de chefs de service des ministères de la guerre et de la justice, s'est réunie pour la première fois aujourd'hui à la Chancellerie. M. Dufaure s'est rendu à cette réunion en sortant du conseil des des ministres.

REVUE DES JOURNAUX

Moniteur universel.

Il n'y a pas dit-on, de bonne fête sans lendemain; les funérailles de Michelet ont eu le leur. Déjà au cimetière plus d'une voix avait tenu à faire entendre, au milieu des innombrables monuments de la piété et de l'espérance, des protestations contre la religion et des hommages à ces négations agressives qualifiées fort improprement du nom de libre pensée. Ces discours se sont répétés en se grossissant dans une réunion et un banquet d'étudiants, consacrés à célébrer la circonstance où ils s'étaient produits et la pensée qui les avait inspirés. Il y a plus, pour mieux conserver la mémoire de ces obsèques, quelques étudiants ont imaginé de fonder à cette occasion un congrès international.

Ce n'est qu'un projet. Nous nous rappelons, sous l'Empire, quelques projets de ce genre, plus ou moins réalisés, et nous savons où ils menèrent; il n'eurent pas sans doute une grande importance; on ne peut nier cependant qu'ils n'aient servi à accroître, à propager un désordre d'idées

dont les effets ne sont que trop reconnaissables dans nos convulsions civiles. Les démonstrations faites à la suite des funérailles de Michelet ont réveillé aussitôt le triste souvenir du congrès de Liège et des énormités qui s'y débitèrent. Des jeunes gens dont les opinions sont républicaines auraient une bien malheureuse idée s'ils songeaient à ressusciter les réunions internationales qu'on vit paraître dans les dernières années de l'Empire; ce serait d'un mauvais présage pour la République et d'un détestable effet sur son avenir.

Il semble, du reste, que ce projet d'association cosmopolite des étudiants se heurte immédiatement à une difficulté non petite. Le pays où les étudiants sont le plus nombreux est aussi celui avec lequel la fraternisation proposée est pour le moment le moins réalisable. Un étudiant français ayant demandé à ses camarades de tendre une main bienveillante par-dessus, les ruines de Strasbourg, à leurs frères de Berlin, beaucoup d'entre eux ont répondu, naturellement, qu'ils n'ont pas de frères à Berlin et se sont retirés, de sorte que le banquet de la rue Lecourbe ne contribuera pas sensiblement à établir la fraternité entre les Allemands et les Français. S'il doit avoir un effet, il aura plutôt l'effet tout contraire. Voilà bien ce que produisent ordinairement les manifestations.

Il y a une manière très-simple de les juger, c'est de se demander s'il en résulte plus d'union dans les esprits, plus d'apaisement dans les passions, si elles laissent ceux qui y ont pris part plus disposés à poursuivre pacifiquement l'œuvre de la civilisation. Font-elles cela? Non, certes; elles surexcitent et troublent les esprits, elles aboutissent à des récriminations et à des explosions de haines; elles ne calment pas, elles irritent, et destinées en apparence à affirmer la concorde, elles font ressortir plus fortement les dissidences.

France.

M. Paut de Cassagnac vient de faire dans le *Pays* cet aveu, bon à enregistrer: « Longtemps nous avons cru au retour pacifique de l'empire.

» Nous y croyons un peu moins à cette heure, et la faculté de réviser la Constitution nous semble naturellement moins précieuse

» L'empire, nous le craignons, ne sera peut être que le remède violent apporté à un mal violent. »

Ce langage ne nous étonne pas. M. de Cassagnac, plus rapproché aujourd'hui du corps électoral et du Parlement, que lorsqu'il croyait « au retour pacifique de l'empire »; M. de Cassagnac, qui voit tomber une à une les plumes de l'aigle, et qui se demande s'il pourra planer encore; M. de Cassagnac qui a pu apprécier l'écho qu'éveillent encore dans le pays les apologies de l'empire; M. de Cassagnac, enfin, qui voit monter le flot républicain, lentement, sûrement, paisiblement, n'a plus compté que sur une tempête et sur un coup de force pour la restauration de ce qui lui est cher.

Il n'y a rien là qui nous surprenne ni qui nous émeuve. Quand un parti en est réduit à ne plus compter que sur les hasards de la violence; quand il n'a plus dans son bagage la moindre parcelle de chances légales; quand il lui faut espérer une catastrophe pour motiver son triomphe; quand il est obligé d'avouer que les réserves mêmes formulées par le pacte constitutionnel ne le regardent point, — car jamais le suffrage universel ne l'en fera profiter; — quand un parti dit cela, avoue cela, oh! alors les autres peuvent être tranquilles.

Un gouvernement de fait, de droit et de nom existe en France; il a pour fondement le suffrage universel; il vient de prendre envers tous les partis l'engagement solennel de garder entr'eux, à l'avenir, la neutralité électorale la plus scrupuleuse, la plus loyale.

Que peut équitablement, légitimement

exiger de plus le patriotisme sincère, le patriotisme qui est un sentiment vrai et qui n'est pas un vain mot?

Désormais, aimons assez notre pays, notre cher pays si cruellement amputé, pour ne plus nous occuper que de la cicatrisation de ses blessures; que de ce qui l'intéresse utilement, sérieusement; que de ce qui doit donner à sa prospérité tout l'essor qu'elle comporte et qu'exigent impérieusement le bien-être et l'instruction de l'immense population laborieuse; que de ce qui, creusant à fond le lit de la liberté, empêche les débordements et en étouffe l'abus, non par la répression, mais par l'usage; rendons-lui, enfin, en éclat intellectuel, aux yeux des peuples, ce qu'en 1870 il a perdu en prestige militaire aux yeux des gouvernements!

CHRONIQUE RELIGIEUSE

La *Gazette de France* reproduit une lettre adressée à M. Nadaud, député, par le comte de Villermont, l'un des promoteurs de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.

Nous en détachons quelques lignes:

« Vous avez désigné, hier, à la tribune, l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers comme une immense internationale.

« Les promoteurs de l'OEuvre en appellent au député mieux informé pour rétablir le caractère absolument national et public de leur entreprise.

« Les ouvriers sociétaires des cercles catholiques ne réclament pas de subvention officielle, et lorsqu'ils en prélèvent une sur leurs salaires, c'est en secours à la détresse de leurs confrères.

« Ils ont appris de nous, et nous avons appris dans l'histoire de notre pays, ce que l'Eglise sait inspirer pour la protection et l'honneur du travail chrétien. »

— Un service anniversaire de la mort de Mgr Darboy a eu lieu à Notre-Dame, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie.

A ce propos, on annonce, comme prochaine, l'érection d'un monument à la mémoire de l'archevêque martyr.

« Ce monument, commandé par l'Etat, dit la *Gazette de France*, est une statue de marbre, plus grande que nature, qui représente le prélat au moment même de l'exécution des otages.

« L'archevêque est debout, la croix sur la poitrine, près du mur fatal où les victimes avaient été rangées. A la suite de la première décharge, tous les otages sont tombés, sauf le prélat, resté debout avec deux balles dans le flanc. C'est à ce moment suprême, entre la vie et la mort, ou plutôt avec la mort déjà dans le sein, que le statuaire l'a saisi.

« Au côté droit, au-dessus de la ceinture, apparaît le trou de la balle qui a déjà frappé la victime. Le prélat fléchit, mais, avant de recevoir le dernier coup, il lève la main droite pour bénir ses bourreaux. Ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, une belle inspiration du statuaire, c'est l'exacte image du dernier acte, du dernier geste de l'archevêque.

« Il lève sa main droite mutilée, où deux doigts ont été brisés par les balles de la première décharge, et avec une expression sublime, il pardonne aux assassins en les bénissant! »

— Le comité directeur de l'Université catholique de Londres s'est assemblé sous la présidence du cardinal Manning.

On a constaté les progrès fort remarquables de l'institution.

— Nos lecteurs, dit l'*Univers*, n'auront pas oublié le « sacrilège d'Ohlau »

Des agents de police prussiens, dans l'emportement de leur zèle, s'emparèrent d'hosties consacrées, qu'ils rapportèrent seulement le lendemain. Les députés du centre ont adressé au gouvernement une interpellation sur cet acte inouï. Mais, comme on pouvait s'y attendre, l'interpellation n'a eu aucun résultat.

— Le prêtre Kensper, d'EGgenrode a été privé de ses droits civiques et exilé.

— D'après une dépêche de Rome, le Pape a convoqué la Congrégation des cardinaux, afin de soumettre à leur appréciation la question religieuse en Espagne, et de les consulter sur la conduite que doit suivre le Vatican.

— Mgr l'évêque de Viviers vient de mourir. Mgr Delcussy était évêque de Viviers depuis 1857. Il remplaçait Mgr Guibert, nommé alors à l'archevêché de Tours.

Henri NADAL.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Par décret du 24, ont été nommés: Adjoint au maire de Montcuq, M. Balmay.

Maire de Cajarc, M. Vaissière; adjoint, M. Delom.

Adjoint au maire de Livernon, M. Reveillac.

Maire de St-Germain, M. Bories; adjoint, M. Cocula.

EXAMEN DU BREVET DE CAPACITÉ.

La commission chargée d'examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvrira sa 2^e session de 1876, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à Cahors:

Le lundi 24 juillet, à 8 heures du matin, pour les aspirantes au brevet du 2^e ordre.

Le vendredi 28 du même mois, pour les aspirantes au brevet du 1^{er} ordre.

Le lundi 31 juillet, pour les aspirants au brevet du 2^e ordre.

Le vendredi 4 août, pour les aspirants au brevet du 1^{er} ordre.

Le lundi 7 août, pour les aspirantes à la direction des salles d'asile.

Le registre d'inscription sera clos irrévocablement le 24 juin pour les aspirantes, et le 30 juin pour les aspirants.

On lit dans le journal scolaire de l'Algérie qu'à la suite d'un concours ouvert entre les architectes de l'Algérie pour la construction d'une école normale d'instituteurs à Constantine, cinq projets ont été envoyés à la préfecture. Le jury chargé de les examiner n'en a trouvé qu'un répondant aux conditions du programme et lui a décerné la prime de 1000 fr. L'auteur de ce projet est M. Robiet, architecte à Constantine. Le conseil général a, dans sa session d'avril, voté les fonds nécessaires pour le paiement de cette prime, et a adopté le projet après un examen approfondi.

Les fonds nécessaires à la construction de l'école seront votés au mois d'octobre prochain, et l'école sera construite en juin 1877 et pourra s'ouvrir au mois d'octobre suivant.

Voilà donc le département de Constantine doté de cette utile et indispensable institution. N'est-il pas regrettable pour notre département d'en être encore réduit à envoyer à Montauban, en nombre trop restreint, ses aspirants instituteurs? Espérons que le conseil général du Lot aura à cœur, autant que celui de Constantine, les intérêts de l'enseignement primaire, et que dans sa prochaine session, il résoudra enfin cette importante question.

L'assemblée départementale, une fois le principe voté, aura à se demander s'il ne serait pas avantageux pour nos finances, d'ouvrir un concours entre les architectes, et d'instituer un jury pour juger ce concours.

Dimanche soir, M. Pouzet, avocat, a fait dans la salle du théâtre une conférence sur le rôle joué par la mobilisation du Lot dans la dernière guerre.

Cette conférence a été divisée en deux parties.

Dans la première, M. Pouzet a fait l'historique des événements depuis la déclaration de guerre jusqu'au 4 septembre. Il l'a fait en bons termes, et avec assez de modération pour ne

trousser les aspirations et les convictions d'aucun des auditeurs. Nous regrettons seulement qu'il n'ait pas même mentionné le rôle héroïque de Camberobert, à Gravelotte et à St-Privat.

La seconde partie a été tout entière consacrée à notre mobile. L'orateur a payé un juste tribut de regrets et d'éloges à ceux de nos compatriotes qui ont succombé dans cette lutte inégale, et a fait habilement ressortir la vaillance et le dévouement de nos jeunes soldats.

M. Pouzet a été fréquemment applaudi, et c'était justice.

La salle était ornée avec beaucoup de goût; malheureusement, les loges étaient peu remplies et, comme toujours, nos belles cadurciennes brillaient par leur absence. Et cependant à l'intérêt bien naturel qu'offrait la conférence de M. Pouzet, se joignait l'attrait de deux beaux chœurs, les Paysans et l'Invasion, que notre orphéon a véritablement enlevés.

On nous écrit de Pescadoires :

Par une décision de Monseigneur, M. Bru, curé de Couvert, a été nommé au poste de Pescadoires, qui était vacant depuis près de six mois. Son installation a eu lieu samedi 20, à deux heures après-midi, au milieu d'un grand concours de fidèles.

La cérémonie a été touchante et suivie d'une fête pleine de cordialité à laquelle tous les habitants de la commune ont pris part.

On nous écrit de Puy-l'Evêque :

Dimanche dernier, 21 mai, la petite paroisse de Martignac, commune de Puy-l'Evêque était en fête. Il s'agissait pour elle, d'une cérémonie rare pour tout le monde, d'une bénédiction de cloches. Tous les paroissiens étaient réunis. Ils étaient heureux et fiers à juste titre, ils avaient pu à force de sacrifices, et de bonne volonté, réunir par une souscription volontaire, même après deux ans de grêle, la somme d'environ 2,000 fr., pour la refonte de leur vieille cloche et l'achat d'une nouvelle.

Aussi les sympathies ne leur faisaient pas défaut, trois ou quatre paroisses voisines, sous la conduite de leurs curés, près de 2,000 personnes, prenaient part à la joie publique.

Le chant des vêpres a dû avoir lieu en plein air, dans une petite chapelle simple et élégante, préparée exprès pour la fête.

Une allocution chaleureuse de M. l'abbé Ducos, curé de Cassagnes, sur cette grande voix de la cloche qui est la voix de Dieu qui parle à l'âme, l'appelle au devoir, chante sur le berceau, pleure sur la tombe, a laissé dans les âmes les plus profondes impressions.

M. Derrupé, vicaire général, avait bien voulu, malgré son grand âge, venir remplacer Monseigneur pour cette bénédiction; il était assisté par M. Guyot, l'ancien économiste du Grand-Séminaire, et notre curé de Puy-l'Evêque, l'un des premiers prêtres du diocèse. On remarquait encore M. le curé de Prayssac et une dizaine de prêtres.

La fête a été terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement.

On nous écrit de Lamadeleine :

Un incendie a dévoré dans la soirée du 24, au village de Savanac, la maison du nommé Oursival. Malgré l'empressement de tous les habitants de la commune, tout l'immeuble a été détruit avec son contenu. Les pertes sont évaluées à 4,380 fr.; Oursival, n'était pas assuré.

On suppose que l'incendie a été provoqué par un vice de construction: une poutre du plancher, imprudemment placée dans le tuyau de la cheminée, aura communiqué le feu au reste de la maison.

On nous écrit d'Assier :

Un drame émouvant vient de se passer non loin du village d'Espagnac. La nommée Cadiergues, épouse Vialatte, lavait son linge au bord de la rivière, lorsqu'un coup de vent lui emporta son chapeau. Elle veut le rattraper, elle glisse et tombe dans l'eau. A ses cris de détresse, un homme occupé dans un champ voisin accourt, et sans calculer le danger réel à cet endroit à cause des tourbillons, il s'élance au secours de la malheureuse qui se débat et va disparaître. A force d'efforts il parvient à l'atteindre et reconnaît sa femme. Saisi de stupeur, ses forces l'abandonnent; ils vont périr tous deux. Mais la providence a pitié d'un si grand malheur. L'affreuse situation où il se trouve réveille ses sens et par un suprême effort, Vialatte arrive au bord avec son fardeau. Mais il ne peut aller plus loin et il tombe épuisé. Des gendarmes qui passaient sur la route viennent heureusement à leur aide, et à force de soins les ramènent à la vie.

Vialatte qui a accompli un si grand acte de courage est âgé de 71 ans.

Toutes les villes voisines encouragent leur théâtre et en cela elles se montrent conséquentes avec elles-mêmes. Pourquoi, en effet, édifier, à chers deniers, une salle de spectacle, si on ne veut s'imposer ensuite quelques sacrifices pour s'assurer des troupes convenables, qui tiennent constamment la scène et activent par cela même le petit commerce local.

Le conseil municipal de Montauban donne à ce sujet à son collègue de

Cahors un bon exemple à suivre: Il vient de voter la somme de 7,000 fr. pour quarante représentations à grand opéra ou d'opéra comique, plus l'éclairage de la salle.

La foudre commence à faire des victimes. Vendredi dernier, un violent orage a éclaté sur Avignon. La foudre a frappé mortellement un jeune homme qui s'était réfugié sous un arbre, ainsi qu'un petit chien qui était à ses côtés.

Le même jour, un orage terrible grondait sur Lyon et la foudre tombant sur la caserne de la Part-Dieu a frappé trois militaires et quatre chevaux. On espère que deux des foudroyés pourront être sauvés.

On nous assure dit l'Echo de la Dordogne, que le périmètre des Arènes de Périgueux, appartenant à la ville, va être agrandi de tout l'espace qu'on en avait malencontreusement détaché. Désormais, l'enceinte et les restes de l'amphithéâtre en entier ne formeront plus qu'un tout: transformé en jardin-école par notre Société d'horticulture, ils deviennent la propriété de la commune, qui veillera scrupuleusement à leur conservation. Enfin! voilà donc réparée une faute que tous déplorent et qui choquait le bon sens, l'histoire et l'art. Puisque l'heure de la réhabilitation de nos anciens monuments, paraît enfin sonnée, espérons qu'on n'attendra pas trop longtemps pour terminer les réparations indispensables à la tour Mata-guerre.

Cahors aussi possédait un amphithéâtre mais on n'a pas su le protéger contre le vandalisme, et depuis une dizaine d'années, il a disparu pour faire place à de maussades constructions bourgeoises. Grâce à la Société des Etudes de semblables fautes, espérons-le, ne seront plus commises désormais.

— Dimanche matin, a eu lieu à Périgueux, dans la salle des assises du Palais de Justice, l'ouverture du Congrès scientifique de l'Institut des provinces de France, qui en est à sa 41^e session. La séance était présidée par le préfet, M. Delpon de Viasac. Plusieurs discours ont été prononcés devant une assistance nombreuse et choisie.

— Périgueux est sous le coup d'une véritable invasion de Bohémiens. Tandis que les hommes étalent les casseroles, les femmes allaient s'adonner à leur spécialité de dire la bonne aventure, lorsque la police, assure le Journal de Périgueux, a pris des mesures pour « purger la ville de ces hôtes aussi dangereux qu'incommodes. »

Pour la chronique locale, A. Layton.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
30 mai 1876. (2)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS,

Par Tomaso GROSSI (1)

CHAPITRE PREMIER.

Bellano était alors une corte archiepiscopale, (on appelait corte une résidence du seigneur du fief avait maison et chapelle, ou plus proprement un lieu où se rendait la justice), et c'était aux officiers de l'archevêque qu'appartenait la solution d'un procès de cette nature. Mais comme l'archevêque s'était enfui du diocèse, plusieurs des terres qui lui appartenaient sur la rivière de Lecco et dans le Valais, et entr'autres la corte de Bellano, étaient tombées au pouvoir d'un certain Cressone Crivello, gentilhomme puissant et partisan de Visconti; aussi n'était-ce pas devant les officiers de l'archevêque, mais devant ceux de Crivello que devait se dérouler l'affaire des Limontains. Et ce nouveau possesseur était trop ouvertement ami du faux

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Etudes du Lot.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Versailles, 29 mai, 7 h., s.

La séance de la Chambre des députés a été ouverte à 3 heures. M. Arthur Legrand lit un rapport concluant à la validation de l'élection du prince de Lucinge, à Guingamp. MM. Labadié, Arthur Legrand, Pomelle, Laurier prennent successivement la parole. Il est procédé par scrutin public au vote sur les conclusions du bureau. L'élection est invalidée par 268 voix contre 193.

M. le ministre de l'intérieur dépose sur le bureau la première partie du projet de loi sur l'organisation municipale. L'exposé des motifs insiste sur la nécessité de conserver au gouvernement la nomination des maires dans les chefs-lieux de canton; car sans cela (le juge de paix ayant été relégué, avec raison, loin du domaine politique) le pouvoir administratif et politique n'aurait plus aucun représentant au chef-lieu de canton. L'exposé déclare donc que le gouvernement ne peut se dessaisir de ce droit sans faillir gravement à son devoir.

En regard de cette attitude du gouvernement, il convient de rappeler que la gauche républicaine, dans sa réunion d'hier, a déclaré qu'elle n'accepterait jamais la nomination par le gouvernement des maires dans les chefs-lieux de canton.

La Chambre s'est ajournée à lundi.

Versailles, 29 mai, 7 h. soir.

Le Sénat a adopté le rapport de M. de Meaux sur la fondation d'un institut agronomique.

Paris, 29 mai.

La situation diplomatique au point de vue des affaires d'Orient n'a pas fait un pas. Les trois empires n'ont pas encore communiqué officiellement à la Porte les propositions arrêtées à Berlin, sous prétexte d'attendre la réponse définitive de l'Angleterre après de laquelle de nouvelles démarches ont été faites par l'intermédiaire de la France. Les trois empires se sont unis dans un impasse dont ils ne savent trop comment sortir et dont l'imprévu peut seul les tirer. Malheureusement l'Orient est plein d'éléments qui peuvent donner lieu aux incidents les plus inattendus, et les trois empires pourraient bien apprendre à leurs dépens combien il est imprudent de jouer avec le feu.

On annonce que la Porte a fait savoir officieusement qu'elle n'accepterait à aucun prix un armistice de deux mois.

Le journal officiel serbe annonce la nomination du général russe Tcherniaieff comme généralissime de l'armée serbe.

D'autre part, le Times accuse la Serbie de fournir d'armes et de munitions les insurgés bulgares.

Versailles, 30 mai, 11 h.

M. Casimir Périer est dans un état désespéré par suite d'un anévrisme au cœur. Bien qu'il y ait eu cette après midi une légère amélioration dans son état, les médecins ne conservent aucun espoir.

Un amendement au budget, signé par 40 députés de la gauche, propose de supprimer les sous-préfectures.

Versailles, 30 mai, 4 h., soir.

Hier, M. Decazes, ministre des affaires étrangères a fait à la Chambre des députés des déclarations importantes à l'occasion de l'interpellation de M. Naquet sur les finances égyptiennes.

M. Decazes parlant de la situation générale de l'Europe et faisant allusion à la question d'Orient, dit: nous conseillons entente, concert, accord entre toutes les puissances. Nous avons confiance que cette entente, si nécessaire à la paix du monde se formera partout et sur tous les terrains.

Dernière Heure.

Paris, 30 mai, 3 h., s.

La révolution a éclaté à Constantinople.

Le Sultan est détrôné et remplacé par Mourad-Effendi, son neveu.

Bourse de Paris

Cours du 30 Mai.

Rente 3 p. %..... 67.85
— 4 1/2 p. %..... 97.00
— 5 p. %..... 105.00

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 29 mai.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.600 »	3.610 »
Crédit foncier.....	647 50	635 »
Orléans-Actions...	995 »	990 »
Orléans-Obligations.	321 50	320 »
Suez.....	687 50	692 50
Italien 5 %.....	71 35	71 30

que nous autres Limontains avons toujours été serfs du monastère. Et il ajouta qu'en signe de cette servitude on se rasant la tête et que ce n'est que depuis peu de temps que nous laissons croître nos cheveux. Peut-on dire de pires infamies?

Mais ces témoins, demanda le comte, existaient-ils, oui ou non?

S'il y avait des témoins? Et croyez-vous qu'il ne s'en trouverait pas s'il s'agissait de faire crucifier Notre-Seigneur? Ah oui! il y en avait des témoins, des témoins qui jureraient toute sorte de faussetés pour une bouchée de figues, un tas de gibelins excommuniés, des gens qui ont déjà donné leur âme au diable.

L'affaire s'est donc passée ainsi?

Comme je viens de vous le dire; et après que ce damné renard eut fini, notre avocat Laurent de Garbagnate commença, lui aussi, à parler. Il dit clairement et rondement que nous n'étions pas serfs de l'abbé, que depuis plus de cent ans nous ne faisons que lui payer la dime qui lui revient de droit, et l'aider à récolter les olives et les chataignes, enfin tout ce qui est de rigueur. Il a ajouté un mot, un mot extraordinaire; t'en souviens-tu, Arrigozzo?

(A suivre).

Crédit foncier de France.

Emission à 490 fr. d'Obligations foncières de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonné le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{me} EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la *Mode illustrée*. C'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements : 1^{re} édit. : 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure

coloriée chaque numéro :

3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des départements.

La Nouvelle Bibliothèque classique. Jouaust, éditeur. — A côté de la Collection des petits chefs-d'œuvre, qui se publie concurremment avec le Cabinet du bibliophile, la Petite Bibliothèque artistique, destinée aux amateurs d'ouvrages à gravures et à laquelle viendra bientôt se joindre la Bibliothèque fantaisiste, l'éditeur Jouaust vient de commencer la publication de la Nouvelle Bibliothèque classique, qui contiendra tout ce qui mérite véritablement d'être lu dans les écrits, du quinzième au dix-huitième siècle.

Les Œuvres de Régnier, Grandeur et Décadence des Romains, inaugurent cette nouvelle collection. Ce sont deux volumes qui, par l'élégance typographique, la beauté du papier, la correction et la fidélité du texte, méritent et obtiendront l'approbation des bibliophiles. Imprimés dans le format in-16 elzévirien, avec les caractères elzéviriens que M. Jouaust a fait graver spécialement pour ses éditions, les volumes qui composeront la Bibliothèque

classique pourront prendre place sur les rayons des bibliophiles, à côté des collections dont nous parlions plus haut. La Bibliothèque classique par le prix peu élevé, de ses volumes, sera véritablement la Bibliothèque Charpentier des bibliophiles.

En vente : REGNIER, 4 vol. — MONTESQUIU, Grandeur et décadence des Romains, 4 vol. — BOILEAU, tome I. — HAMILTON, Mémoires de Grammont, 4 vol.

Sous presse : BOILEAU, tome II. — Satyre Ménippée, 4 vol. — REGNARD, Théâtre, 2 vol. etc.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraichissant contre CONSTIPATION, Hémorrhoides, Névralgie. Pharmacie Grammont, Paris. — B^{te} 2, 50. Poste 25. Dépôt dans toutes les pharmacies.

ACHETEZ VOS MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon. Chez A. ROBERT, Fab. Economie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et gratuits.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

M. MAHOUT

EX-MAITRE TAILLEUR AU 7^{me} DE LIGNE

Marchand TAILLEUR

A CAHORS, Galerie Bonafous.

GRAND ASSORTIMENT DE :

Castor noir, Zéphir, Mérimos pur laine, Popeline, Edredon, Alpaga, Moleton noir, Reps pour pardessus, Cabas Caoutchouc en satin.

Recommandé aux Ecclésiastiques et aux gens de goût.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.
id. pour les Départements. fr.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 45, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel

in-8° (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)

La prochaine Loi électorale

in-8° (édition épuisée).

GRANDEUR ET DÉCADENCE

in-8°. — Prix : 75 cent.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation — Vente, échange et location.

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE

DU MEILLEUR MODÈLE

à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 siphons.

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie :

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors

Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.

M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AULUS (ARIÈGE)

EAU MINÉRALE DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE

Récompense à l'Exposition de Lyon, 1872-73.

Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875.

Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Gravelle, goutte, constipation, Vices du sang. — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A Aulus : caisse de 50 bouteilles, 34 fr.; de 25 bouteilles, 16 fr. 50.

Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES
D'ÉGLISES.



DEVANT D'AUTELS
GARNITURES

M^{me} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les Eaux minérales de Miers remonte à plusieurs siècles; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la Fontaine minérale offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin Inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

2 FRANCS PAR AN L'ÉCLAREUR FINANCIER Paraisant tous les Dimanches Listes de tous les Tirages, Renseignements sur toutes les valeurs. **2 FRANCS PAR AN**

BUREAUX — 45, RUE VIVIENNE, 45 — PARIS

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANGON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Éditeur, rue du Hasard-Richelieu, 8 Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION

COMPRENANT

1^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures; 2^o Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50

DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT

1^o Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition; 2^o Chaque mois la double pl. de Patrons; 3^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.

1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacement, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel